

VERS UNE PLUS GRANDE RECONNAISSANCE ET UN MEILLEUR SOUTIEN DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

CONSULTATION EN VUE D'UN NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

**VERS UNE PLUS GRANDE RECONNAISSANCE ET
UN MEILLEUR SOUTIEN DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE**
CONSULTATION EN VUE D'UN NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

POSITION DE LA CONFÉRENCE DES TABLES RÉGIONALES
DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU QUÉBEC

NOVEMBRE 2019



1-La Conférence des Tables Régionales de Concertation des aînés du Québec (CTRCAQ)

La CTRCAQ est issue des Tables régionales de concertation des aînés du Québec. Ces Tables régionales de concertation des aînés ont été créées en 1999, à la suite des travaux du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées décrétée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Chacune d'elles regroupe des représentants de l'ensemble des associations de personnes âgées de sa région ainsi que tout autre groupe ou organisme préoccupé par les conditions de vie des personnes âgées.

On compte **dix-huit (18) Tables régionales de concertation des aînés** réparties dans l'ensemble des régions administratives du Québec, incluant le Nunavik. Les principaux mandats de ces Tables sont de se concerter relativement aux enjeux qui touchent particulièrement les aînés sur le plan régional, d'animer le milieu des aînés afin de les aider à jouer leur rôle de citoyens à part entière et d'acteurs dynamiques dans le développement de leur région ainsi que de transmettre de l'information.

À l'automne 2004, les représentants des Tables régionales des aînés se sont donnés, comme outil d'harmonisation, une **Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ)**.

La Conférence est une organisation non corporative dont le conseil d'administration est composé de membres aînés bénévoles qui sont élus démocratiquement et issus des Tables régionales.

La mission de la CTRCAQ est de regrouper, soutenir et mobiliser les Tables régionales de concertation des aînés et les représenter auprès de diverses instances relativement aux grands enjeux qui touchent les personnes âgées du Québec.

Ses mandats sont les suivants :

Mandat 1

Contribuer à la prise de décisions sur le plan national en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des aînés en représentant les TRCA auprès de différentes instances nationales, notamment celles sous la responsabilité de la MINISTRE. En établissant des partenariats auprès d'instances nationales qui interviennent en faveur des aînés. En participant au Comité des partenaires nationaux non gouvernementaux, sous la responsabilité de la MINISTRE.

En participant au Comité national de coordination Municipalité ami des aînés (CNC-MADA).

Mandat 2

Soutenir les TRCA dans le développement de leurs activités de concertation. En accompagnant les TRCA par des conseils, des formations et de l'information. En accompagnant les TRCA dans la réalisation de leurs mandats notamment l'organisation de rencontres de concertation régionales spéciales. En tenant des rencontres bisannuelles avec les TRCA. En tenant une rencontre annuelle des coordonnateurs des TRCA. En consultant les TRCA sur différents sujets touchant les aînés tout en respectant les particularités régionales.

Mandat 3

Agir comme relayer d'information et interlocuteur principal auprès des TRCA, notamment en ce qui concerne les orientations gouvernementales relativement aux aînés ainsi que les programmes et les services gouvernementaux qui les concernent. En mettant en place un mécanisme de communication, interne et continu, visant à recevoir et à transmettre les informations relatives aux orientations, aux programmes et aux services gouvernementaux et non gouvernementaux.

Mandat 4

Transmettre à la MINISTRE des avis susceptibles de notamment favoriser le vieillissement actif des aînés, d'améliorer leur qualité de vie, de mettre en valeur la contribution des aînés à la société, de promouvoir la solidarité entre les générations, de veiller à la sécurité des aînés et de favoriser des milieux de vie et des environnements sains, sécuritaires et bienveillants. En émettant des avis pour faire connaître des problématiques ou enjeux provinciaux particuliers touchant les aînés et soutenir des dossiers d'actualité.

En proposant des pistes de solution pour répondre aux besoins des aînés et améliorer leurs conditions de vie. En recensant les principaux enjeux nationaux ainsi que les forces, les faiblesses, et les points à améliorer des programmes, des mesures et des services destinés aux aînés.

Mandat 5

Valoriser la contribution des aînés et leur apport à la société québécoise de même que susciter la participation de la population à la promotion des aspects positifs du vieillissement. En convenant d'un thème avec les TRCA et en produisant un visuel annuellement pour la Journée internationale des aînés. En planifiant une annonce publique avec la participation de la MINISTRE pour la Journée internationale des aînés. En faisant la promotion du Prix Hommage Aîné et en participant à la remise des prix.

2-La démarche

La CTRCAQ salue la démarche du gouvernement. À cet effet la Conférence considère essentiels à une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien à l'action communautaire, les objectifs poursuivis dans ce processus de consultation :

- permettre au milieu communautaire de s'exprimer sur les enjeux à considérer en vue d'assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire; -connaître les réalités vécues par les acteurs du terrain ou les organisations qui les représentent;
- prendre connaissance de pratiques prometteuses pour favoriser la consolidation, le développement, la promotion et la valorisation de l'action communautaire ainsi que la cohérence de l'intervention gouvernementale en la matière.

De plus, la préoccupation de cette consultation quant à l'implication des bénévoles dans les organisations est à nos yeux incontournable. Les membres de la Conférence, soient les Tables régionales de Concertation des Aînés (TRCA) sont toutes dirigées par des bénévoles.

Veillez noter que l'auteur de ce document, le directeur général de la Conférence œuvre à la CTRCAQ que depuis avril 2019. Toutefois ceci n'est pas un frein à la représentativité des membres puisqu'une large part des Tables régionales y a contribué. La personne ayant rédigé ce document a œuvré pendant près de trente ans dans le milieu communautaire. Il est en outre membre fondateur du Regroupement des Centres de Prévention du suicide du Québec. Il a siégé au conseil d'administration de la FFAPAMM, du CRISE, de L'AQRP, de l'AGIR, de l'AQPS et autres organisations communautaires locales et régionales. Aussi, la CTRCAQ ne peut prétendre être considérée comme un organisme communautaire. Elle n'émane pas de la communauté mais bien de ses membres uniquement. Elle n'agit pas auprès des citoyens et citoyennes mais bien auprès de membres. Son conseil d'administration est composé de personnes bénévoles qui oeuvrent auprès de la communauté. Retenons que le contenu du présent document renferme des opinions de son auteur mais également des membres de la Conférence.

3-THÈME 1 - La consolidation et le développement de l'action communautaire

Question 1.1 *Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires pour favoriser la consolidation et le développement de l'action communautaire? Veuillez les mettre en ordre de priorité et les expliquer.*

- A- L'autonomie : L'action communautaire est issue des gens de la communauté. Les objectifs poursuivis par les organismes dont ils font partie ou qui les représentent doivent répondre d'abord aux besoins de cette communauté. Trop souvent les actions des organisations du milieu doivent mettre des énergies à répondre aux attentes ou besoin du système gouvernemental. Par exemple, lorsqu'il est question de répondre à la standardisation émanant des « guides de bonnes pratiques » -création du réseau public- les opportunités d'innovation propres aux organismes communautaires s'en trouvent affectées. Il n'est pas question ici de remettre en cause ces guides des bonnes pratiques ou la pertinence de leur contenu mais bien de l'obligation des organisations communautaires envers ceux-ci et qui y figurent trop souvent comme sous-traitant.
- B- L'innovation : Plusieurs pratiques aujourd'hui populaires dans le réseau public proviennent du milieu communautaire. Malheureusement, les exigences liées aux subventions viennent trop souvent étouffer les projets novateurs des organismes communautaires. Par exemple, le programme « des entendeurs de voix en santé mentale » développé par Le Pavois (organisme communautaire en santé mentale) a longtemps été remis en question parce qu'il n'était pas issu des pratiques courantes du réseau public. Comme si les pratiques du communautaire devaient d'abord être approuvées ou validées par le réseau public. On pourrait penser que de plus en plus les ententes à la mission globale sont d'abord des ententes de service plutôt que des subventions favorisant l'autonomie.
- C- La complémentarité au réseau public : Les organismes communautaires devraient être considérés comme étant des entités complémentaires à l'offre de service du réseau public et non des organisations qui doivent se plier aux règles et aux objectifs du réseau public comme c'est le cas dans certaines régions du Québec.
- D- Le partenariat : Depuis l'abolition des agences de santé et services sociaux l'offre de services en santé et services sociaux d'une région à l'autre est sous la responsabilité des CISSS ou des CIUSSS. Ce sont eux qui s'assurent d'une réponse aux besoins des citoyens et citoyennes sur leur territoire. Or, dans une bonne proportion de l'offre de service il y a certes des doublons entre les organismes communautaires et les CISSS-CIUSSS. Dans cet état de fait les CISSS-CIUSSS sont carrément en conflit d'intérêt puisque c'est souvent eux qui accordent ou non le financement aux

organismes communautaires ou qui le recommande. Le partenariat et la complémentarité de service est ici dangereusement affecté.

- E- Le financement : Évidemment que ce point devait paraître ici. On constate encore aujourd'hui une iniquité quant aux salaires entre les organismes communautaires et le réseau public. Bien entendu, les organismes communautaires ont « à loisir » d'augmenter les salaires de leur personnel mais ce serait fait au détriment de l'atteinte des objectifs de leur mission puisque cet ajustement entraînerait des coupures de services ou des mises à pied. Aussi, les indexations annuelles des subventions ne suivent pas la courbe de l'augmentation du coût de la vie. Les organismes communautaires s'appauvrissent donc d'une année à l'autre.

Question 1.2 *Selon vous, quelles actions devraient être mises de l'avant par le gouvernement pour répondre à ces enjeux?*

Afin de permettre une réponse favorable à ces enjeux le gouvernement devrait s'assurer :

- A- De mettre en place une structure qui empêche le conflit d'intérêt entre les CISSS-CIUSSS et les organismes communautaires dans le déploiement des services sur un territoire donné. Le modèle des agences ou de la régie régionale assure davantage le partenariat égalitaire entre le réseau public et les organismes communautaires.
- B- De permettre une souplesse dans l'utilisation des subventions afin de laisser libre cours aux projets novateurs.
- C- De continuer à encourager et à mettre en place des structures de partenariats de l'ensemble des entités liées à une cause dont celle des aînés et de leur vieillissement actif afin de favoriser le développement du pouvoir d'agir des individus et des collectivités.
- D- De financer adéquatement les organismes communautaires.

Question 1.3 Si possible, donnez des exemples d'initiatives ou de pratiques inspirantes que le gouvernement pourrait encourager afin de favoriser la consolidation et le développement de l'action communautaire.

- Octroyer un crédit d'impôt pour encourager l'engagement bénévole;
- Encourager (obliger) les institutions d'enseignement à favoriser et reconnaître l'implication bénévole des jeunes, via leurs parcours académiques;
- Créer des pôles (locaux) pour regrouper les organisations bénévoles afin de favoriser les échanges et la transversalité;
- Mettre en place d'avantage d'intervenants communautaires pour aider les organisations des territoires.

4-THÈME 2 - la cohérence de l'intervention gouvernementale

Question 2.1 *Selon vous, quels sont les enjeux prioritaires pour favoriser la cohérence de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires? Veuillez les mettre en ordre de priorité et les expliquer.*

A-L'autonomie dans le partenariat : Le principal défi concernant la cohérence est de s'assurer que les mécanismes de consultation et les redditions de compte ne soient pas porteurs de balises supplémentaires à l'action communautaire autonome.

B- La cohérence : Concernant la cohérence, le choix du thème numéro 2 faisant référence à « l'intervention gouvernementale » nous laisse songeur. L'intervention réfère à un « effet de quelque chose sur un processus » ce qui laisse présager une atteinte à l'autonomie. Nous suggérons plutôt « La cohérence du partenariat gouvernementale » ... C'est plus cohérent à notre avis. Le titre de la démarche aussi aurait pu être davantage concordant. Nous suggérons : **VERS UNE PLUS GRANDE RECONNAISSANCE ET UN MEILLEUR SOUTIEN DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME.**

C-Simplicité : Une plus grande simplicité et un accompagnement plus soutenu quant à l'exercice de reddition de compte.

D-Reconnaissance : Une meilleure reconnaissance du travail des bénévoles. En ce qui concerne la Conférence des Tables Régionales de Concertation des Aînés du Québec et ses membres, les Tables régionales de Concertation, les sommes prescrites par la convention sont insuffisantes quant à certains postes budgétaires. Plus précisément, les montants maximums pour les repas et l'hébergement obligent les bénévoles à payer de leur poche. Par exemple, une somme de 106\$ maximum est permise pour l'hôtel lors d'une rencontre à Québec... insuffisant.

Question 2.2 *Selon vous, quelles actions pourraient être mises de l'avant par le gouvernement pour répondre à ces enjeux?*

La complexité des normes comptables, la nécessaire reddition de compte, la logique justification des actions liées au financement publique ont amené les différents ministères à encadrer davantage l'offre de service des organisations communautaires. Malheureusement, cette notion d'imputabilité gouvernementale contribue à tuer l'autonomie et l'innovation des organismes communautaires. Trop souvent les organisations issues de la communauté s'inscrivent dans une dynamique de condescendance avec le réseau public, seul détenteur de LA vérité quant à la dispensation des services (Imposition de guides de bonnes pratiques, obligation d'être membre de son ordre pour occuper un poste d'intervenant...).

Afin de permettre une plus grande reconnaissance et un respect des enjeux soulevés à la question précédente : L'autonomie dans le partenariat, la cohérence, la simplicité et la reconnaissance, il est nécessaire de reconnaître et d'encourager les pratiques alternatives du milieu communautaire qui émergent « pour et par » la communauté.

Question 2.3 *Si possible, donnez des exemples d'initiatives ou de pratiques inspirantes que le gouvernement pourrait encourager afin de favoriser la cohérence de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires.*

Réponse à venir

5- Thème 3- La promotion et la valorisation de l'action communautaire

Question 3.1 *Selon vous, quels sont les principaux enjeux relatifs à la promotion et à la valorisation de l'action communautaire? Veuillez les mettre en ordre de priorité et les expliquer.*

- A- La complémentarité : Afin de valoriser l'action communautaire il serait pertinent de reconnaître la complémentarité des approches propres au communautaire qui se distinguent de celles du réseau public.
- B- La connaissance : Faire connaître les organismes communautaires. Une grande part des services de première ligne offerts aux aînés sont dispensés par les organismes communautaires.

C- La reconnaissance : Les travailleurs et travailleuses qui oeuvrent auprès des aînés ou autres ont une expertise considérable qui mérite d'être reconnue.

Question 3.2 *Selon vous, quelles actions devraient être mises de l'avant par le gouvernement pour répondre à ces enjeux?*

En aucun temps nous avons vu des publicités gouvernementales qui visent à faire connaître les organismes communautaires ou qui en font la promotion. Ce serait très valorisant. Cette action permettrait une meilleure connaissance des organismes communautaires. Il pourrait être démontré ainsi la complémentarité avec le réseau public.

Question 3.3 *Si possible, donnez des exemples d'initiatives ou de pratiques inspirantes que le gouvernement pourrait encourager afin de favoriser la promotion et la valorisation de l'action communautaire.*

Mis à part des publicités pour faire connaître et reconnaître les organisations communautaires, les prix-hommage tels Persiller-Lachapelle ou autres devraient être davantage diffusés.

Il pourrait être pertinent également de souligner le travail des bénévoles ou employés de ces organisations.